



Groupe de travail académique de mercredi 15 janvier 2020

Déclaration du SNUipp-FSU – Académie Amiens

Les nouvelles « Lignes directrices de gestion mobilité » viennent bouleverser le fonctionnement du mouvement et des permutations, faisant peser une lourde hypothèque sur la transparence et l'équité de ces opérations pour tous les personnels.

Pour le SNUipp-FSU, elles instaurent de nouvelles modalités qui ne garantiront plus la transparence et l'équité d'abord dans les opérations de mutation (dès le 1er janvier 2020) et ensuite sur les carrières, livrant ainsi les collègues à l'arbitraire de la hiérarchie et à l'opacité.

Cette première déclinaison « Éducation nationale » de la loi de transformation de la Fonction publique a tout pour inquiéter les personnels, dont la mobilité se verra en grande partie gérée sous la houlette exclusive de l'administration.

Mise en avant des postes à profil et extension des vœux « larges », harmonisation des règles entre les départements au mépris de leurs spécificités, dessaisissement des commissions paritaires (CAPD) dans la vérification de la procédure utilisée par l'administration : de fait, les personnels vont se retrouver bien seuls face à un mouvement dont la transparence et l'équité des opérations ne seront plus garanties.

Seul recours pour les PE qui contesteraient leur affectation : à l'issue du mouvement, un accompagnement individuel dans le cadre d'un recours administratif.

À l'occasion du Comité technique ministériel, les organisations représentatives des personnels ont unanimement refusé ce texte qui bafoue les droits des personnels. La FSU, l'UNSA, la CGT, le SNALC et FO ont soumis au vote un vœu qui résumait nos positions et confirmant notre attachement au principe d'une Fonction publique de carrière inscrite dans le statut général de la fonction publique d'État. Elles s'opposent aux principes hérités de la loi du 6 août 2019 qui ont conduit à l'écriture des lignes directrices de gestion et rappellent leur attachement à l'égalité de traitement des agentes et agents pour tous les éléments de leur carrière et à la transparence sur les modalités de leur gestion, égalité et transparence qui ne peuvent être garantie que par le maintien et le renforcement des compétences des Commissions Administratives Paritaires.

Nous vous rappelons, aujourd'hui, Mme la Rectrice notre opposition au contenu et à la philosophie de la loi du 6 août 2019.

Quoi qu'il en soit, le SNUipp-FSU reste déterminé à accompagner l'ensemble des personnels, à les informer et à défendre leurs droits à chaque moment de leur carrière, dans le respect d'un traitement équitable et transparent pour toutes et tous !